

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 2 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des mariages (1^{er} étage) de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 23 décembre 2016

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON Fabienne VITRICE Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRÉ, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Audrey BICHET,

Excusée : Régine SAINTE-LIVRADE

Absents : Christel BLASY, Lucien DOLAGBENU, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ Gérard PAUL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Sophia PETIT, Georges BELOU et Laura BELOTTI

A été nommé secrétaire : M. Francis LARROQUE

Monsieur Francis IDRAC, Président et Maire de l'ISLE-JOURDAIN, accueille les conseillers communautaires.

Monsieur Francis LARROQUE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DU 2 JANVIER 2017

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	3
2. FINANCES.....	3
2.1 Transfert de la compétence « Aire d'accueil des gens du voyage » : tarification communautaire	3
3. QUESTIONS DIVERSES	4

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au Conseil communautaire, des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir :

N° DÉCISION		SERVICE CONCERNÉ	OBJET			MONTANTS	
N° d'ordre	Date de signature		Bénéficiaire	Lieu concerné	Descriptif	H.T.	T.T.C.
269	08/11/2016	ECONOMIE	Entreprise MALET	Z.A. BUCONIS	Travaux de voirie	4 003,37 €	4 804,04 €
270	10/11/2016	PETITE ENFANCE	MAJUSCULE 84250 LE THOR	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	Matériel pédagogique et petit équipement		378,55 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, prend acte de ces décisions.

2. FINANCES

2.1 Transfert de la compétence « Aire d'accueil des gens du voyage » : tarification communautaire

Monsieur le président rappelle que par délibération du 6 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé le transfert de compétence « aire d'accueil des gens du voyage ».

Il précise qu'il convient d'adopter des tarifs afin de pouvoir encaisser les recettes au 2 janvier 2017.

Il propose les tarifs suivants :

Droit d'usage TTC par place (caravane) et par jour	3,00 €
Caution (pour non-paiement)	45,00 €
Caution (pour dégradations)	50,00 €

M. le président précise que dans le droit d'usage de 3,00 € sont comprises l'eau et l'électricité.

Mme DUCARROUGE demande combien de temps en moyenne restent les gens du voyage.

M. IDRAC répond qu'ils restent 9 mois et précise que l'été l'aire d'accueil fait l'objet d'une fermeture pour réaliser l'entretien.

Mme DUCARROUGE demande si tous les tarifs sont identiques sur le département.

M. IDRAC répond par l'affirmative

Mme CLAIR demande qui couvrira les impayés.

M. IDRAC répond que c'est à la charge de la commune.

M. DUBOSC précise qu'il y a une présence quotidienne pour garantir le bon fonctionnement de l'aire.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter les tarifs précités à compter du 2 janvier 2017,**
- **de charger M. le président d'assurer l'application de cette tarification.**

3. QUESTIONS DIVERSES

1. M. IDRAC informe l'assemblée qu'il a reçu Mme SANS pour l'acquisition du foncier pour 3,3 ha pour 15 € / m² nécessaire à la réalisation de Pont-Peyrin 3 (zone d'activités économiques). Il précise que ceci permettra de lancer l'étude sur la viabilisation de la zone et de rester sur une procédure d'acquisition à l'amiable.
M. LARROQUE précise que la réunion a été de bonne tenue.
2. M. DUPOUX demande si les maires ont bien reçu l'arrêté du préfet de la Haute-Garonne sur la fusion des syndicats de gestion des cours d'eau demandant de désigner un délégué communal.
3. Mme DUCARROUGE demande s'il serait possible de relancer les « petits déjeuners d'entreprises ».
Mme VITRICE répond que l'objectif est de créer du lien avec les entreprises. Elle précise que les vice-présidents ont été invités lors du petit déjeuner du 07/12/2016 en lien avec la compétence économique.
4. M. IDRAC rappelle que les vœux 2017 aux institutionnels et agents de la CCGT et les 20 ans de l'intercommunalité auront lieu le 19 janvier 2017, à 19 h, à la salle polyvalente de l'ISLE-JOURDAIN.
5. Mme CLAIR rappelle également que la « Nuit de la solidarité » aura lieu le 13 janvier 2017.

Le secrétaire de séance,



Francis LARROQUE

Le Président,



Francis IDRAC